

03-09-2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce troisième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire suppléant, M. Gilles Ouellet.

Est absent : Monsieur le maire René Lavoie (absence motivée).

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

128-09-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le Varia ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

Monsieur Gilles Ouellet, maire suppléant, s'adresse aux citoyens.

4. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 août 2019

ATTENDU QUE dès le 14 août 2019, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août était accessible à partir du serveur du conseil sans papier;

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

129-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

6. Acceptation des comptes

130-09-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31 août 2019 totalisant une somme de 47 340,64 \$, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 31 août 2019 pour un total de 26 548,96 \$, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Stationnement du bureau municipal : travaux de réfection

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a demandé des soumissions auprès de trois (3) fournisseurs pour des travaux de réfection au stationnement du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission conforme a été reçue à savoir Les Entreprises JRMorin inc pour un montant de 14 800,00 \$ plus toutes taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

131-09-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu

D'octroyer le contrat à la firme Les Entreprises JRMorin inc pour lesdits travaux au prix tel que soumis;

QUE de la dépense complète du projet soit prise à même le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Proposition de services professionnels pour la programmation des travaux au MAMH dans le cadre du transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 21 juin 2019 une correspondance de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean informant la municipalité de la somme qu'elle recevra dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

ATTENDUE QU'une nouvelle programmation de travaux admissibles doit être préparée afin de planifier d'éventuels travaux d'infrastructures et qu'il est important de se préparer dès maintenant, afin de se positionner en tête de liste parmi les demandes d'approbation qui seront soumises du MAMH;

132-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu d'accepter la proposition du 28 août 2019 de Tetra Tech QI inc soit un budget d'honoraires de 2 000 \$ plus taxes applicables concernant les services professionnels pour l'assistance au niveau de la définition de travaux à présenter au MAMH dans le cadre du nouveau programme de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Demande de connexion aux égouts pour le 18, avenue Lévesque

Point reporté à une séance ultérieure.

10. Travaux divers de pavage

CONSIDÉRANT QUE de légers travaux de pavage sont nécessaires sur la rue Principale secteur rang Chénard et rang D'Anjou et dans le rang Chénard;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) fournisseurs ont été invités à produire une soumission pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission conforme a été reçue à savoir Les Entreprises JRMorin inc pour un montant de

- 18 274,50 \$ plus toutes taxes applicables pour la rue Principale (secteur rang Chénard et rang D'Anjou)
- 3 790,00 \$ plus toutes taxes applicables pour le rang Chénard avec l'option de préparation

EN CONSÉQUENCE,

133-09-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu

D'octroyer le contrat à la firme Les Entreprises JRMorin inc pour lesdits travaux au prix tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Travaux de resurfaçage : avenue de la Rivière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a demandé des soumissions auprès de sept (7) fournisseurs pour des travaux de resurfaçage de l'avenue de la Rivière sur une distance approximative de 530 mètres;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir dans l'ordre de réception:

- Les entreprises Lévisiennes: 67 940,00 \$ plus toutes taxes applicables
- Les Entreprises JRMorin inc : 59 985,00 \$ plus toutes taxes applicables

- Construction BML : 64 392,50 \$ plus toutes taxes applicables

EN CONSÉQUENCE,

134-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les Entreprises JRMorin inc pour lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Fondation André-Côté : demande d'adhésion 20019-2020

135-09-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de procéder à l'adhésion 2019-2020 à la Fondation André-Côté au coût de 20 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Embauche d'un directeur général

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Marc Morin à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage pour pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection formé de Messieurs René Lavoie, Gilles Ouellet, Evans Gagnon et Marc Morin conformément à la résolution no 123-08-19, qu'en l'absence de Monsieur René Lavoie (absence motivée), le comité a analysé les candidatures reçues en rapport aux exigences requises pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QU' en rapport aux exigences requises pour occuper ce poste, le comité de sélection a procédé au processus d'entrevue;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cet exercice, le comité de sélection recommande au conseil municipal l'embauche de monsieur Vincent Thibaudeau au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

136-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de monsieur Vincent Thibaudeau au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le directeur général entrera en fonction le 9 septembre 2019;

QUE monsieur Gilles Ouellet maire suppléant et monsieur Marc Morin directeur général soient et sont autorisés à signer le contrat de travail à intervenir entre l'employé et la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Désignation du directeur général et secrétaire-trésorier représentant autorisé et responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Marc Morin à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci agissait à titre de Représentant autorisé et responsable services électroniques auprès de Revenu Québec ;

CONSIDÉRANT QUE suite à son départ, la municipalité avait nommé Madame Diane Jean en remplacement en adoptant la résolution n° 124-08-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant par la résolution n° 136-09-19 a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur général en la personne de Monsieur Vincent Thibaudeau;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général entrera en fonction le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit avoir un représentant autorisé à communiquer avec Revenu Québec pour divers volets financiers et fiscaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit avoir un responsable des services électroniques de Revenu Québec pour gérer les droits d'accès des utilisateurs de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant pour les services électroniques du gouvernement du Québec;

137-09-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu

DE désigner le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Vincent Thibaudeau, à titre de représentant autorisé et de responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec et ce à compter du 9 septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Nomination du directeur général et secrétaire-trésorier comme administrateur principal pour les transactions par AccèsD

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Marc Morin à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci agissait à titre d'administrateur principal pour gérer les affaires bancaires de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant sur le site web AccèsD Affaires de Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE suite à son départ, la municipalité avait nommé Madame Diane Jean en remplacement en adoptant la résolution n° 124-08-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant par la résolution n° 136-09-19 a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur général en la personne de Monsieur Vincent Thibaudeau;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général entrera en fonction le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit avoir un administrateur principal pour gérer les affaires bancaires de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant sur le site web AccèsD Affaires de Desjardins;

138-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu

DE désigner le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Vincent Thibaudeau, à titre d'administrateur principal des comptes bancaires de la Municipalité sur le site Web AccèsD Affaires de Desjardins et ce à compter du 9 septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Modification de signataire pour les chèques bancaires

CONSIDÉRANT QUE l'article 203, du Code municipal prévoit que tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier, en cas d'absence, par son adjointe;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Morin a remis sa démission au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général entrera en fonction le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant par la résolution n° 136-09-19 a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur général en la personne de Monsieur Vincent Thibaudeau;

139-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant autorise la nomination de monsieur Vincent Thibaudeau comme signataire des chèques, des effets bancaires et tout autre document y reliés en remplacement de monsieur Marc Morin. Les signataires sont donc le maire, monsieur René Lavoie ou le conseiller monsieur Gilles Ouellet, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Vincent Thibaudeau ou la secrétaire-trésorière adjointe, madame Diane Jean à signer les chèques, les effets bancaires et tous autres documents y reliés à compter du 9 septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Renouvellement de la convention collective : formation d'un comité

ATTENDU QUE la convention collective des employés de la voirie municipale vient à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre en place un comité responsable de la négociation;

140-09-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu de procéder à la formation d'un comité responsable de la négociation composé des membres suivants:

- M. Gilles Ouellet, maire suppléant;
- Mme Danielle D'Anjou, conseillère;
- M. Gilles DesRosiers, conseiller;
- M. Vincent Thibault, directeur général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

141-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de décliner la demande de l'organisme Cancer de la Prostate Canada, considérant que la municipalité soutient déjà la cause par l'entremise de l'Association du cancer de l'Est du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

20. Varia

20.1 **Clés de la salle du centre communautaire**

Point soumis par la conseillère Danielle D'Anjou concernant l'accessibilité aux différentes clés, et à certains accessoires de nettoyage. Des ajustements ont déjà été identifiés et à venir.

21. Rapport des conseillers

M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

22. Période de questions du public

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

23. Levée de la séance ordinaire

142-09-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20 h 05.

Je, Gilles Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

GILLES OUELLET, maire suppléant

MARC MORIN, directeur général /
secrétaire-trésorier